

AVIS DE RADIATION

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, à sa séance du 25 octobre 2018 a, en vertu du devoir lui étant imposé par l'article 85.3 du *Code des professions*, prononcé la radiation des membres ayant fait défaut d'avoir effectué le paiement de cotisations dans le délai imparti.

Le Conseil d'administration du Barreau du Québec a prononcé la radiation des personnes suivantes :

M. Sleiman Bou Shakra	287881-0	Montréal
M. Tony Chen	323797-4	Montréal
M. José Dorelas	251698-5	Montréal
M. Charles Gelber	186737-7	Montréal
M. Samir Ouati	269378-0	Montréal
M. René Poitras	184346-0	Montréal
M^e Jean-François Durand*	194050-3	Québec
M^{me} Stéphanie Gaumont	306069-1	Québec
M. Steve Whitter	201317-7	Richelieu

Montréal, le 29 octobre 2018

Lise Tremblay, LL.B., MBA

Directrice générale

* Lorsque le nom d'une personne est suivi d'un astérisque, cela signifie qu'elle s'est réinscrite depuis la radiation et est maintenant membre en règle du Barreau du Québec.

Veillez communiquer avec le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec (Montréal: 514 954-3411; extérieur: 1 844 954-3411) afin de vérifier si la personne dont le nom n'est pas suivi d'un astérisque a régularisé sa situation depuis le 29 octobre 2018.